

PROCÈS VERBAL DE RÉUNION
CONSEIL MUNICIPAL du 25 mai 2023

Présents : François BOCK, Maire, Claude FERRON, Isabelle BOETSCH, Joël LAFRECHOUX, Roselyne LACOUTURE, Patrice COURTAUD, adjoints, Cécile CERISIER, Maud CERISIER (20h06), Sylvie DENIS, Fabienne GILLES-ROUSSEAU, Dominique GUYONNET, Thierry INGRAND, Christian PENOT, Françoise PERIDY, Renaud ROBERT (20h10), Pascal THIBAUT, Sophie VERGNAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration : Sophie LE SIRE-ROUILLON à François BOCK.

Absents : Sarah COLLOBER.

Le secrétariat a été assuré par : Sophie VERGNAUD

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages : 18

La séance débute à 20h00.

1 – Approbation de procès-verbal

Les PV n'ayant pas été transmis préalablement, l'approbation est reportée.

2– Loyers de la Maison de santé

La maison de santé (MS) est actuellement louée par une Société Civile de Moyen (SCM) composée de 3 médecins. Pour une surface de 277 m² le prix de location pour 4 cabinets et leurs annexes (loyer et charges) est de 2 337,92 €.

Suite au départ de deux des médecins, la SCM va être dissoute, ce qui mettra fin au bail de location.

Les médecins restants ont demandé à souscrire un bail individuel, avec un loyer par cabinet, sans local d'archives, ni local d'urgence.

Il est donc proposé aux médecins, pour le prochain bail à partir du 01 septembre 2023, un loyer mensuel par cabinet de 294,34 €, augmenté de charges de 144,55 €, soit 438,89 € par praticien.

Vote 18 Pour

Restent vacants :

- le secrétariat et les deux locaux d'archives (43 m²) qui sont disponibles au prix de 362,93 € mensuel ;

- le local des urgences (15 m²) disponible au prix de 126,60 €.

Ce dernier pourrait être utilisé par une infirmière Asalée.

3 – Projet de vidéo protection des biens et des personnes

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, lors du vote du budget prévisionnel 2023 était inscrit une opération « Vidéoprotection » afin de lutter contre les incivilités constatées dans la commune.

Le projet comporte la pose de 12 caméras sur la place du Marché (WC publics), la place du Champ de Foire (allées routières, ateliers municipaux, boulodrome) et le plan de la Croix Bourricault (maison de santé et parkings) pour un coût de 17 850,41 €, sur devis Société 3DS de St Jean de Sauves qui présentait l'offre technique et économique la mieux disante.

L'autorisation requise auprès de la Préfecture est valable cinq ans.

Une subvention de 20 % sera déposée.

Des panneaux obligatoires seront posés aux entrées de la commune.

Vote 18 Pour

4 – Aides financières

➤ Vote des subventions aux associations

Pour éviter tout conflit d'intérêt, Christian PENOT (Président de l'association Union Musical « La Liberté ») se retire de la salle.

Il est rappelé que des associations bénéficient de subventions dont la répartition est effectuée entre la commune de Gençay et celle de Saint Maurice La Clouère.

Les éléments pris en compte sont le nombre d'adhérents, le comportement et l'activité au sein de chaque commune, et la mise à disposition des locaux ; cette dernière sera prochainement chiffrée, sur le modèle de ce qui a déjà été réalisé par la communauté de communes du Civraisien en Poitou.

La commission finances propose au Conseil Municipal les subventions aux associations selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	MONTANT	ASSOCIATIONS	MONTANT
A l'évi dance	50 €	Familles rurales	600 €
AAPPMA La Tanche de la Clouère	100 €	FSL (Fonds de Solidarité Logements)	200 €
ACCA	300 €	La Ronde des jeux	50 €
ADMR	2 100 €	Les Amis du vieux Château	1 000 €
Association des donneurs de sang	150 €	Les chats de la Clouère	500 €
Centre Culturel La Marchoise	5 000 €	Les compagnons de la Clouère (course à pieds)	200 €
Chemins de Compostelle	400 €	Les compagnons de la Clouère (cyclisme)	250 €
Cinéma de Gençay	2 500 €	Médailles militaires	50 €
Comité de Jumelage	300 €	MMV	300 €
Commerçants non sédentaires	700 €	Pays gencéen Basket Club	600 €
Country Line	100 €	Résidents du FL et de l'Ehpad de Gençay	300 €
D'Rives en fêtes	500 €	SLC Tir à l'arc	550 €
Elan épicerie solidaire	500 €	Tennis club de Gençay/Usson	600 €
ESMG (football)	1 300 €	Union musicale La Liberté	200 €
Et si on dansait	75 €	Vitaligne	100 €
FAE (commerçants)	1 000 €	Volley Loisirs	150 €

L'enveloppe attribuée est de 20 725€.

Vote 18 Pour

- Soutien aux opérations de fouille du Vieux Château

Des fouilles archéologiques auront lieu du 3 au 29 juillet 2023 au Château de Gençay.

Pour le bon déroulement du chantier de fouilles archéologiques, Monsieur Clément ARMAND, Doctorant en archéologie médiévale à l'Université de Poitiers, sollicite la commune pour une subvention de 2500 € correspondant au financement des repas pris par l'équipe pour quatre semaines et pour dix personnes.

Vote 18 Pour

5- Adhésion Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) pour des projets scolaires

La LPO accompagne les écoles dans les projets pédagogiques d'éducation à l'environnement pour créer un coin de nature dans les établissements scolaires.

Les instituteurs de l'école sollicitent la commune pour créer un coin refuge au sein de l'école, avec un accompagnement pédagogique de la LPO.

Le Maire propose à l'Assemblée que la commune de Gençay adhère à la LPO pour le dispositif « Un Refuge LPO dans mon établissement ». Il présente le programme du réseau et informe le conseil que l'adhésion est valable 3 ans pour un montant de 85 €.

Vote 18 Pour

6 – Recrutement de saisonniers

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de recruter pour :

- Le service technique pour l'entretien de la voirie, des bâtiments, au fleurissement estival de la commune, etc...
- Le service jeunesse pour l'animation sports pour tous, etc...
- Le service administratif pour l'accueil physique et téléphonique, etc...

Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité et selon les besoins des services, il est prévu le recrutement d'agents saisonniers majeurs sur des postes non permanents.

Compte tenu de la baisse des candidatures, il est proposé d'étendre le recrutement d'agents saisonniers aux mineurs de plus de 16 ans.

Il explique que le recrutement serait sur le même principe que pour la piscine, un roulement pendant l'été parmi les jeunes qui ont candidaté, y compris pendant les vacances scolaires, comme celles :

- D'octobre qui pourraient être dédiées à l'entretien du cimetière avant la Toussaint,
- De printemps avec les beaux jours nettoyage du champ de foire et de tous les espaces publics,
- De l'été, pour compléter les équipes pendant les vacances des agents occupant les postes permanents.

À l'exception de celles de décembre et février.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose à l'assemblée de créer, à compter des prochaines vacances scolaires de 2023, des emplois non permanents sur les grades :

- D'adjoints techniques
- D'adjoints d'animation
- D'adjoints administratifs

Dont la durée hebdomadaire de service est à temps complet ou non complet selon les besoins des services et de l'autoriser à recruter des agents contractuels pour une durée qui sera défini selon les besoins suite à un accroissement saisonnier d'activité.

La dépense correspondante a par ailleurs été inscrite au budget primitif.

Vote 18 Pour

7 – Redevance occupation du domaine public des réseaux électriques

La mise à disposition du domaine public au gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité (SRD 100 % sur la commune de Gençay) donne lieu au versement d'une redevance d'occupation du domaine public.

Le calcul de celle-ci s'effectue par tranche de population et une formule d'indexation automatique permet de faire évoluer les redevances, au 1er janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie publié au Bulletin officiel du ministère du développement durable, des transports et du logement. En 2023, le coefficient index ingénierie est de 1,5309.

Pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants, le plafond de la redevance est de 153 €.

Par conséquent, la redevance maximale pour occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité est de 234 € (153 € x 1,5309).

Vote 18 Pour

8 – Redevance occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications

L'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Les tarifs de l'année 2023 sont les suivants :

INTITULÉ	NBR DE KMS OU M2	TARIFS 2023	TOTAL A PAYER *
TOTAL EN KM ARTERE SOUTERRAIN	28,293	46.95	1328.36 €
TOTAL EN KM ARTERE AERIEN	3,925	62.60	245.70 €
TOTAL EN M2 EMPRISE AU SOL	1.500	31.30	46.95 €
		TOTAL A PAYER	1621.01 €

Vote 18 Pour

9 – Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales

La loi rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales a transféré aux maires, en lieu et place des commissions administratives, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs.

Leurs décisions sont contrôlées a posteriori par les commissions de contrôle chargées de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO), formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire, et de veiller sur la régularité des listes électorales.

La commission de contrôle a deux missions :

- elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion ;
- elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Dans les communes de plus de 100 habitants dans lesquelles 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée (art. L 19) :

- de 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;
- de 2 conseillers municipaux appartenant à la 2e liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.

En vertu des dispositions du code électoral, les commissions de contrôle doivent être renouvelées à la suite du renouvellement général des conseillers municipaux et renouveler tous les 3 ans.

La commune de Gençay doit renouveler sa commission.

Conformément à la circulaire ministérielle, le conseil municipal désigne comme suit les membres et suppléants de la commission de contrôle des listes électorales :

Liste majoritaire : - Sophie VERGNAUD - Pascal THIBAUT - Maud CERISIER

Liste minoritaire : - Fabienne GILLES-ROUSSEAU - Cécile CERISIER

Vote 18 Pour

10 – Informations

- Commission voirie – 05 juin 2023 à 16 heures.
- Commission du personnel – 15 juin 2023 à 09 heures.
- Commission scolaire – 23 juin 2023 à 10 heures 45.

11– Décision du Maire

- Achat de chaises pour la salle des fêtes pour un montant de 407,20 €.
- Lavoir 3 674,85 €
- Travaux Acti'Start 1300 €

12 – Questions diverses

- Les avions de la base de Cognac survolent régulièrement le secteur de la commune, ce qui entraîne des nuisances sonores entre 11h et 15H ; Une demande sera adressée afin que les passages soient moins fréquents.
- Le départ de deux médecins de Gençay est effectif quand bien même une maison de santé a été construite pour eux à Gençay. Malgré les avantages accordés pour une installation en zone rurale, les communes peinent à remplir les maisons existantes.
- Afin d'éviter le départ des médecins restant, il conviendrait d'envisager des solutions.
- Joel LAFFRECHOUX annonce que la commune a signé aujourd'hui l'achat de l'ancienne maternité la Roseraie. Par ailleurs, la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou a donné son accord pour la vente du terrain permettant l'échange prévu pour la création d'une liaison douce vers La Liardière.
- **50 ème anniversaire du Comité de jumelage**

Fabienne ROUSSEAU GILLES présidente du comité fait un retour du séjour effectué à Breckerfeld pour le week-end de l'ascension.

54 participants, dont 15 élèves et 2 professeurs du collège étaient présents. Les adultes ont visité une abbaye cistercienne et un élevage d'autruches ; les collégiens ont visité le musée du chocolat et la cathédrale de Cologne.

Une réception officielle très conviviale a été organisée : à cette occasion, le comité a remis en cadeau une maquette du Vieux Château de Gençay. La commune de Gençay a offert quant à elle un drapeau français et un drapeau allemand pour célébrer les 50 ans du jumelage entre nos deux communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 46

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 29 juin 2023

Sophie VERGNAUD